

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'OFFRE
D'HEBERGEMENT DE SERVEUR DÉDIÉ INFOSAT
APPLICABLES A PARTIR DU 01/11/2009

Entre

le Client, attestant être une personne majeure et disposant de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent contrat

Et

INFOSAT TELECOM, Société Anonyme au capital de 84696 euros, dont le siège social est installé au 132 rue Kennedy – 76140 Petit-Quevilly, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro de SIRET B402 156 616, de numéro de TVA FR59 402 156 616 00029 joignable sur son site Internet : <http://www.infosat-telecom.fr> et par téléphone au 0811 032 012 (numéro non-surtaxé), ci-après dénommée "**Infosat**".

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Infosat s'engage à louer et héberger sur son infrastructure le ou les serveurs (s) dédié (s) du Client, ainsi que les obligations et responsabilités respectives des parties.

Le Client reconnaît expressément que Infosat ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation ou à la mise en place d'un quelconque service du Client.

Article 2 : Définitions

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat ou, dans tout autre document émanant d'Infosat relatif à l'objet du Contrat.

-Bon de Commande : Formulaire d'abonnement, document du Contrat fourni par Infosat et rempli par le Client lors de la souscription, notifiant les coordonnées postales et bancaires complètes du Client.

-Brochure Tarifaire : Formulaire récapitulatif de l'ensemble des tarifs d'Infosat auxquels le Client peut être confronté.

-Contrat : Ensemble, de quelque forme qu'il soit, disponible par quelque canal que ce soit et sur le

site Internet d'Infosat, des Conditions Générales de Vente, Brochure Tarifaire et Bon de Commande, daté et signé par le Client.

-Internet : Réseau mondial d'échange de données constitué de serveurs reliés entre eux par le biais de réseaux de télécommunications, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique nécessaire.

-Serveur dédié : serveur appartenant à Infosat, mis à la disposition du Client en vertu des conditions de location présentes dans ce contrat.

-Bande passante : Capacité de transmission de données sur le réseau Internet pendant un temps donné, généralement spécifié en nombre de bits par seconde, que se partage un certain nombre de client.

-Espace Client : Page web personnelle sur le site web d'Infosat permettant d'accéder aux différents paramètres relatifs aux Serveurs dédiés du Client.

-Infogérance : Prise en charge contractuelle de tout ou partie de la gestion d'un système d'information d'un organisme par un prestataire.

Article 3 : Le Service

Les services d'hébergement de Serveur dédié et options que le Client peut souscrire font l'objet d'une description en ligne sur le site de Infosat accessible à l'adresse <http://www.infosat-telecom.fr>. Infosat met à la disposition du Client un Serveur dédié sur sa plate-forme d'hébergement aux fins d'héberger un ou plusieurs sites Internet ou tout autre service applicatif en ligne (hors usage streaming).

Le Bon de commande détaille les différentes formules d'abonnement et options que le Client a souscrit en vue de la préparation par Infosat du Serveur dédié et des ressources que celle-ci réserve au Client sur sa plate-forme d'hébergement. Les prix applicables au Client lors de la souscription d'un service d'hébergement de Serveur dédié sont ceux indiqués sur le Bon de Commande signé par le Client.

Le Service d'hébergement de Serveur dédié inclus l'installation du Serveur dédié alloué au Client dans les salles d'hébergement de Infosat, l'hébergement du Serveur dédié au sein de l'infrastructure, ainsi que la connexion du Serveur au réseau Internet pour la durée de souscription du service.

Le Serveur dédié est connecté au réseau Internet via une bande passante dédiée dont le niveau de capacité de transmission est déterminé sur le bon de commande signé par le Client. Le trafic réseau n'est pas limité.

3.1 Mise à disposition du service

Le Serveur dédié loué au Client pendant la durée du Contrat reste la propriété d'Infosat et il est loué pour la durée du Contrat au Client.

Le Client n'acquiert aucun droit d'accès, ni aucun autre droit sur les locaux pendant la durée du Contrat.

La location du Serveur dédié ne comporte aucune mise à disposition de logiciels par Infosat.

La location du Serveur dédié par Infosat au Client ne comprend ni l'assistance ni la maintenance sauf si celui-ci a souscrit un service prenant en charge ces deux composantes. Une intervention sur l'un des Serveurs dédiés devra faire l'objet d'une prestation de service à part entière.

La première mise en service du Serveur dédié par Infosat est facturé au Client au tarif indiqué sur le Bon de commande ou sur le site web d'Infosat.

3.2 Livraison

A la réception du paiement et du Bon de Commande signé, Infosat s'engage à livrer le service au Client dans un délai de 5 jours ouvrés avec une installation minimale du système d'exploitation GNU/Linux Debian Lenny 5.0. Aucun autre système d'exploitation ne pourra être installé par Infosat.

Le Client est averti de la mise en service effective par la réception d'un mail contenant ses codes d'accès.

3.3 Garantie du matériel

Le matériel loué au Client par Infosat est garantie pour une durée de 1 an.

Infosat s'engage à réparer toute panne matériel avérée pendant cette période dans un délai de 12 heures ouvrées sans aucun frais pour le Client.

Au delà de cette période, tout remplacement matériel sera facturé au Client au prix d'achat des pièces concernées.

3.4 Support Client

Le Client peut accéder au service de support client par téléphone ou par mail, de 8 heures à 19 heures, du lundi au vendredi hors jours fériés.

Infosat garantit le temps d'intervention à 4 heures ouvrées. Toute intervention à tort se verrait facturée au Client au tarif indiqué sur le site web d'Infosat.

Infosat garantit le temps de réparation à 12 heures ouvrées pour tout problème matériel.

En aucun cas, Infosat ne garantit la résolution des incidents non matériels qui lui sont soumis, ni le temps nécessaire à la fourniture d'une réponse ou d'une solution de contournement.

Sur le domaine du support client, le Client reconnaît connaître et maîtriser les concepts de gestion de serveurs et des outils annexes.

3.5 Redémarrage électrique du Serveur dédié à distance

Ce mécanisme permet au Client d'effectuer immédiatement un redémarrage électrique de son Serveur dédié à partir de son Espace Client sans faire appel à l'équipe technique de Infosat. L'utilisation de cette fonctionnalité et ses conséquences sur le serveur dédié du Client sont de l'entière et unique responsabilité de ce dernier.

Article 4 : Obligations et responsabilités d'Infosat

Infosat est tenu, pour l'exécution du Contrat, à une obligation de moyen, compte tenu de la technicité des technologies mises en œuvre. La responsabilité de Infosat envers le Client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

En conséquence, Infosat s'efforce de rendre accessible le Serveur dédié sur sa plate-forme d'hébergement 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, sans qu'elle puisse le garantir pour autant compte tenu de la nature du réseau.

En cas de nécessité, Infosat se réserve la possibilité d'interrompre l'accès au serveur de la plate-forme d'hébergement pour procéder à une intervention technique de maintenance et/ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement du service. Infosat fera en sorte d'informer le Client, dans la mesure du possible, de l'existence et de la durée de l'intervention. Ces interruptions de service ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation du Client.

Infosat peut être amené à limiter, restreindre, interrompre ou suspendre tout ou partie du service mis en cause dans l'hypothèse où Infosat est expressément requis par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

Infosat se porte garant de la non divulgation des données commerciales ou financières du Client et de la confidentialité des codes d'accès et autres paramètres de sécurité qui permettent au Client d'accéder aux services fournis par Infosat. Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. Infosat s'interdit par ailleurs toute divulgation ou revente des données nominatives relatives au Client.

La responsabilité de Infosat ne sera pas engagée dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application du fait du Client
- contamination par des virus des données et/ou logiciels du Client hébergé dont la protection incombe à ce dernier
- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa clientèle
- l'intrusion malveillante de tiers sur le serveur du Client
- détournements éventuels par des tiers de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client

Infosat ne pourra être jugé responsable du non-respect par le Client des règles, lois et obligations d'ordre public et de bonnes mœurs nationales et internationales.

Article 5 : Obligations et responsabilités du Client

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins avant de souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les commandes effectuées par le Client demeurent sous son entière responsabilité. L'utilisation de l'Espace Client s'effectue sous sa seule responsabilité. Le Client est seul responsable de la conservation et de la communication des identifiants et mots de passe nécessaires à l'emploi de l'Espace Client.

Aucunes données du Client présentes sur le Serveur dédié ne font l'objet de sauvegarde, y compris le système d'exploitation. Par conséquent, le Client doit effectuer ses propres sauvegardes afin d'éviter la perte ou l'altération de ses fichiers, bases de données et système d'exploitation. Infosat peut réaliser les opérations de sauvegarde des données du client sur le Serveur dédié s'il souscrit à l'option sauvegarde de données. En cas de perte ou de destruction des données du Client, la responsabilité de Infosat ne pourra être engagée pour quelle que cause que ce soit.

Le Client a pris connaissance de la limitation de la bande passante à laquelle il a souscrit.

En application des dispositions légales, le Client est civilement et pénalement responsable du contenu de son site Internet ou des services applicatifs mis en ligne, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité et de protection des mineurs.

Le Client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur et notamment les règles suivantes :

-Les données circulant sur Internet ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usage ou déontologies, nationales et internationales en vigueur. La diffusion de tout contenu visant notamment à la provocation, aux crimes et aux délits, à l'incitation à la haine raciale ou au suicide, à la négation des crimes contre l'humanité, ou comportant des éléments de pédophilie est strictement interdit.

-Tout contenu à caractère violent ou pornographiques est strictement interdit lorsqu'il est susceptible d'être accessible aux mineurs.

-Le Client est tenu d'employer un langage décent et respectueux. Tout propos injurieux, violent ou haineux sont totalement prohibés.

Le Client s'engage à ne pas utiliser le service à des fins de piratage, à ne pas télécharger des fichiers illégaux ou échanger des fichiers protégés, à ne pas procéder à des intrusions dans des systèmes informatisés, à ne pas propager de virus, ou tous programmes destinés à nuire.

Le Client garantit Infosat contre toute action en revendication de tiers liées au contenu des informations hébergées et à ce titre, le Client indemniserà Infosat de tous frais, charges, indemnités et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, y compris en cas de décision de justice non définitive.

En cas de violation des stipulations du présent article par le Client, ce dernier reconnaît la faculté à Infosat de suspendre de plein droit et sans formalités supplémentaires le Service sans que cela ouvre droit à une quelconque indemnisation du Client.

Le Client décharge Infosat de toute responsabilité quant aux contenus de toute nature qui sont stockés ou diffusés dans le cadre de ce contrat. Le Client est responsable de toutes les informations qu'il diffuse et agit en tant qu'entité indépendante. Le Client déclare, en conséquence, assumer seul les risques et périls liés à son activité.

Tous les services fournis par Infosat ne peuvent être utilisés que dans un but licite par le Client.

En cas de modification technique effectuée par le personnel du Client, par des sous-traitants ou par tout autre partenaire sur le serveur dédié du Client, celui-ci en supportera toutes les conséquences. Infosat ne saura être tenu pour responsable au cas où les prestations Infosat, pour lesquelles le Client a contracté, deviendraient inaccessibles ou inopérantes de ce fait.

Le Client s'engage à respecter les règles et usages applicables en matière d'Internet, notamment l'envoi de courrier électronique non sollicité (« Spam »). En cas de non-respect de ces usages faisant l'objet de plaintes de la part d'utilisateurs ou d'administrateurs de l'Internet, Infosat sera en droit d'interrompre ou de suspendre la partie du service en cause, sans préjudice des sommes dues au titre de l'exécution de sa prestation.

Article 6 : Durée, date d'effet et résiliation du Contrat

6.1 Durée, date d'effet et renouvellement

Le Contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois, et prend effet à compter de la date de mise à disposition effective du service.

Le présent contrat est renouvelable par tacite reconduction, selon les modalités et tarifs pratiqués par Infosat sauf dénonciation par le Client deux mois avant son terme.

6.2 Résiliation

Chaque partie pourra résilier le contrat à chaque échéance par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 30 (trente) jours. Le non respect de ce préavis entraînera une pénalité d'un mois de loyer.

Infosat pourra résilier le contrat, sans préavis et sur simple notification écrite (mail), du fait d'un manquement grave du Client, qui n'aura pas été réparé à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours suivant notification écrite (mail), portant sur ledit manquement. Cette résiliation ne donnera droit à aucun dédommagement et ou remboursement des sommes déjà versées au titre du contrat.

En outre, le Client pourra résilier le contrat automatiquement, sans préavis et sur simple notification écrite (mail), du fait d'un manquement grave d'Infosat, qui n'aura pas été réparé à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours suivants notification écrite (mail) du Client, portant sur ledit manquement. Cette résiliation donnera droit au remboursement des sommes déjà versées pour la période en cours.

Article 7 : Description des services optionnels

7.1 Option bande passante supplémentaire

Cette option permet au client d'augmenter la bande passante allouée à son serveur dédié. La bande passante peut être commandée par tranche de 1Mbits/s au tarif indiqué sur le site web de Infosat.

7.2 Option sauvegarde du serveur

Le Client a la faculté de souscrire à l'option sauvegarde de serveur qui lui permet d'obtenir une sauvegarde hebdomadaire de l'intégralité de son Serveur dédié. La souscription de cette option implique une commande du Client qui définit le tarif de l'option qu'il aura choisi.

Une seule sauvegarde du serveur est conservée. La restauration des données en cas de nécessité reste à la charge du Client. La sauvegarde est disponible au Client via un accès FTP en lecture seule.

7.3 Option infogérance totale

Le Client a la faculté de souscrire à l'option d'infogérance totale de son Serveur dédié au tarif indiqué sur le Bon de commande ou sur le site web d'Infosat.

Cette option lui permet de déléguer à Infosat la gestion de son Serveur dédié. Sont compris dans la prestation, les services suivants :

- Monitoring des machines
- Fenêtre d'intervention 10x5
- Temps de réponse par mail inférieur à 2h (en heures ouvrées)
- Temps de réponse par téléphone inférieur à 1h (en heures ouvrées)
- Gestion des incidents matériels (maintenance et réparation)
- Garantie de Temps de Réparation (hardware) de 4h
- Administration système complet (mise à jour de sécurité)
- Sauvegarde journalière du serveur, la restauration des données reste à la charge du Client en cas de nécessité
- Pas d'administration applicatif
- Pas de monitoring des services

Tout service non listé ci-dessus ne rentrera pas dans le cadre de l'option d'infogérance proposée.

Article 8 : Conditions financières

8.1 Tarifs

La liste des tarifs d'Infosat en vigueur, applicables au jour de la commande, figure sur le site www.infosat-telecom.fr. Les tarifs sont hors taxes et établis en euros. Le prix est révisable annuellement.

8.2 Facturation

La prestation est payable d'avance et le prix doit être versé en totalité lors de la commande. Le paiement du service est dû à la date de l'échéance. Le paiement doit être fait soit par chèque (entraînant des frais de traitement), soit par prélèvement automatique, soit par virement bancaire. Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé par nos soins, autre que ceux cités précédemment. Des frais seront appliqués au Client en cas de nécessité de relance de paiement du fait d'un oubli ou d'un problème de prélèvement. Les tarifs en vigueur sont ceux disponibles sur la brochure tarifaire disponible sur le site web d'Infosat.

Article 9 : Force majeure

Chacune des parties ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du contrat due à un événement de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence françaises.

Pourront notamment être qualifiés de cas de force majeure, les événements d'interruption, panne, sabotage des moyens de télécommunications, incendie, inondation, intempéries, explosions, effondrement des installations, épidémie, avaries,... ou lock-out chez ses fournisseurs ou prestataires, retard de fournisseurs ou prestataires, ou tout autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Infosat.

En cas de force majeure d'une durée supérieure à quinze (15) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation en plein droit du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

Article 10 : Litiges

En cas de différent relatif à la validité ou à l'application du contrat, les parties devront se soumettre à une conciliation, préalable à toute saisine juridictionnelle ou action contentieuse, devant permettre de trouver un accord amiable. Le Client devra prendre contact avec le responsable légal de Infosat.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Sous réserve de la qualité de commerçant du client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Rouen.